

Burnham, de l'Université de Clarke, formule les règles de l'écriture droite telles que données par Schubert, dans la forme aussi courte que laconique qui suit : " *L'écriture droite, le papier droit, le corps droit.*"

Les lignes du cahier ne doivent pas être trop longues, pas plus que quatre pouces. Le porte-plume dirigé vers le coude et non vers l'épaule. L'écriture fine au commencement est un défaut. L'écriture des commençants doit être très grosse. Cette règle doit s'appliquer à tous les genres d'écriture. La beauté de l'écriture n'est pas le but que l'on doit se proposer au début, mais celui de développer la force et le contrôle des muscles.

Le professeur Tucks raconte qu'il a visité les écoles de Vienne pendant qu'on faisait des expériences sur l'écriture verticale. En regardant, dit-il, par en arrière, l'ensemble de la classe, on pouvait dire, par la position des enfants, quelle espèce d'écriture ils exécutaient. Tous ceux qui se tenaient mal, formaient une écriture oblique, ceux au contraire qui écrivaient verticalement se tenaient tous dans une bonne position.

Le professeur de calligraphie de l'École normale de Worcester a constaté les mêmes résultats.

L'écriture verticale a été essayé dans les écoles de Wurzburg, et l'on y a remarqué que les enfants qui souffraient de myopie en ont été grandement soulagés, tel que l'a constaté et affirmé un savant oculiste, le Dr Bauerlein.

Le plateau de la balance dans lequel a été déposé le poids de l'autorité des nombreux spécialistes qui se sont occupés, au point de vue médical et hygiénique, de l'écriture droite, paraît fortement pencher du côté de cette dernière.

A Londres, au dernier congrès d'hygiène et de Démographie, on a passé des résolutions recommandant l'écriture droite dans toutes les écoles élémentaires.

Quoiqu'il en soit, trois grands principes doivent présider à tout bon système d'écritures :

- 1° Elle doit être simple et naturelle pour les enfants ;
- 2° Elle doit être lisible ;
- 3° Elle doit être hygiénique."

J.-B. CLOUTIER.

Cent neuvième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 26 janvier 1895

Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal ; MM. C. Bouchard et Z. Dubeau, inspecteurs d'écoles ; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'École normale Laval ; MM. C.-J. Magnan, président, N. Lacasse, J. Ahern, C. Lefèvre, Jules Cloutier, Jos. Chabot, L.-O. Pagé, M. Côté, O. Goulet, P. Goulet, A. Gagnon, D. Dufour, H. Simard, T. Simard, R. Simard, L. Bergeron, H. Tremblay, D. Donaldson, Alph. Deléglise, P. Enright, J. Verret, A. Vallé, Th.-C. Blais, J. Poliquin, U. Perron, J.-E. Côté, C.-O. Guimond, A. Talbot, J.-D. Frève ; MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres d'études, et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le secrétaire étant absent, M. J.-D. Frève est prié d'agir comme secrétaire *pro tempore*.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière conférence, M. Lacasse déclare ne pas avoir appuyé la motion concernant l'augmentation de salaire de MM. les inspecteurs Lippens et Guay, en récompense de leur assiduité aux conférences pédagogiques. M. Lacasse a toujours cru que cette motion était une pure plaisanterie. Nous n'avons pas le droit, dit-il, de blâmer les absents, cependant